



Circulaire 7582

du 14/05/2020

Coronavirus Covid-19 : Distribution de masques dans les établissements de l'Enseignement de Promotion sociale

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s) : 7490, 7495, 7509, 7516, 7542, 7559, 7564, 7568

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 18/05/2020
Documents à renvoyer	non

Information succincte	Information concernant la distribution des masques dans les établissements de l'Enseignement de Promotion sociale
-----------------------	---

Mots-clés	Coronavirus, Covid-19, masques
-----------	--------------------------------

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Promotion sociale secondaire Promotion sociale supérieur

Groupes de destinataires également informés

<p>A tous les membres des groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) <p>Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :</p> <ul style="list-style-type: none">Les VérificateursLes contrôleurs financiers SACA de W-B-EL'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)Les Gouverneurs de provinceLes organisations syndicalesLes organisations représentatives des associations de parents

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique (DGESVR), Etienne GILLIARD, Directeur général a. i.

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Segers Marco	DGESVR – Direction des Affaires transversales	02/690.87.86 marco.segers@cfwb.be

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

La question de la sécurité sanitaire des apprenants et des personnels constituant un élément central de la reprise des activités en présentiel, vous avez été informé-e par mes services de la décision du Gouvernement de fournir des masques aux établissements d'Enseignement de Promotion sociale. Vous nous avez, à cette occasion, transmis les coordonnées d'une personne de contact et je vous en remercie.

Je me permets de revenir vers vous pour préciser l'organisation de la livraison des masques qui seront attribués à votre établissement.

La commande passée par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit deux masques en tissu par apprenant et par membre du personnel. Sauf contre-temps imputable au fournisseur, ils seront livrés entre le 20 et le 25 mai 2020 au plus tard, dans un des 95 points de distribution en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dès que les masques auront été livrés, chaque direction, via la personne de contact, sera invitée à venir réceptionner les siens au point de livraison qui lui sera affecté (le plus proche de son établissement).

Les inspecteurs du Service général de l'inspection prendront contact personnellement avec les personnes de contact afin de préciser la date, le créneau horaire et le lieu de retrait.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Le Directeur général a.i.

Etienne GILLIARD